

TAXE AU SAC MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Sion met à disposition, par l'intermédiaire du centre médico-social, des sacs taxés gratuits à l'intention des familles pour les nouveaux-nés et à l'intention des personnes qui, en raison de problèmes de santé, doivent se débarrasser d'un surplus important de déchets.

NOUVEAUX-NÉS

Pour chaque enfant né à partir du 1er janvier 2019, les parents domiciliés sur le territoire communal peuvent s'adresser au CMS de Sion, chemin des Perdrix 20, du lundi au vendredi de 14h à 16h afin d'y recevoir gratuitement un lot unique de 60 sacs à ordures ménagères taxés d'une contenance de 35 litres :

- Un formulaire est à remplir et à remettre au secrétariat. Il est téléchargeable sur le site du CMS de Sion www.cms-sion.ch/a-la-une/taxe-au-sac-mesures-daccompagnement
- Les parents d'enfants nés entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 décembre 2018 domiciliés sur le territoire communal à la naissance de leur enfant pourront également recevoir leur lot de 60 sacs s'ils ne l'ont pas reçu avant.

RAISONS MÉDICALES

Les personnes âgées, malades ou souffrant d'un handicap, vivant à domicile, qui doivent utiliser au quotidien des protections d'incontinence ou tout autre dispositif médical/sanitaire produisant un volume important de déchets, peuvent recevoir des sacs à ordures taxés gratuits.

Un lot de 30 sacs gratuits de 35 litres (ou 60 sacs de 17 litres) pour une période de 6 mois renouvelable sera remis comme suit :

- les personnes suivies par le service d'aide et de soins à domicile du CMS recevront directement leur lot par le personnel du CMS ;
- les personnes qui ne sont pas suivies par le CMS pourront obtenir des sacs à ordures taxés gratuits au CMS de Sion, chemin des Perdrix 20, du lundi au vendredi de 14h à 16h, sur présentation de l'attestation signée par une infirmière indépendante ou un médecin. Cette attestation, renouvelable tous les 6 mois, sera disponible au CMS de Sion ou à télécharger sur le site du CMS à partir du 1er janvier 2018 www.cms-sion.ch/a-la-une/taxe-au-sac-mesures-daccompagnement.

Pour tout renseignement : CMS de Sion au 027/324.19.00
secretariat@cmsr-shc.ch

Travaux publics, assainissement urbain 027/324.16.16
dechets@sion.ch